



Syndicat d'Electrification et des Eaux du Sud Est des Ardennes

LANDEVES - 08400 BALLAY

Tel : 03 24 71 61 91 – Fax : 03 24 71 97 00

Email : sse.ballay@syndicats-ballay.fr <http://www.ballay-syndicat.com>

RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2008

(DEFINITIF AU 31/12/2008)

SOMMAIRE

LES ADHERENTS.....	3	SERVICE EAU POTABLE.....	20
LES COMPETENCES.....	4	EVOLUTION DU PERSONNEL EN 2008 :	20
ELECTRIFICATION RURALE.....	4	INVESTISSEMENTS REALISES EN 2008 :	20
ECLAIRAGE PUBLIC.....	4	MAINTENANCE ET TRAVAUX LIES A	
EAU POTABLE	4	L'EXPLOITATION.....	22
ASSAINISSEMENT	5	ACTIVITE DU SERVICE :	22
L'ORGANISATION.....	6	RESULTAT 2008 :	22
LES ELUS	6	OPERATIONS EN MANDAT :	22
LES SERVICES.....	7	EVOLUTION PROSPECTIVE 2009 :	24
SERVICE ADMINISTRATION GENERALE	8	GESTION DES PLANS ET BASES DE	
INVESTISSEMENTS REALISES EN 2008 :	8	DONNEES URBAINES.....	25
FONCTIONNEMENT EN 2008 :	8	SERVICE ASSAINISSEMENT.....	26
SERVICE ELECTRIFICATION RURALE.....	8	Le PERSONNEL EN 2008 :	26
FINANCEMENT DES PROGRAMMES 2008 :	8	LE S.P.A.N.C. :	26
TRAVAUX REALISES EN 2008 (Prévision au		EVOLUTION REGLEMENTAIRE :	26
31/12/2008) :	9	MISSIONS DU SERVICE :	26
TRAVAUX PROGRAMMES, ENGAGES OU EN		TERRITOIRE D'INTERVENTION :	27
COURS DE REALISATION.....	11	ACTIVITES DU SERVICE :	27
TRAVAUX A PROGRAMMER ET A ENGAGER	12	LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS	
TRAVAUX FACE C (DISSIMULATION) A		D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :	29
PROGRAMMER.....	13	LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DES	
TRAVAUX ETUDIES EN ATTENTE OU EN		DEMANDES D'URBANISME.....	30
COURS D'ETUDE.....	13	UNE INFORMATION INDISPENSABLE :	30
RAPPEL SUR LA PROGRAMMATION		PROJETS COMPLEMENTAIRES :	30
TRAVAUX FACE C (ESTHETIQUES)	16	LE S.A.T.A.Z. :	31
RAPPEL DES DELAIS ET MODALITES DE		LES MISSIONS :	31
REALISATION DES TRAVAUX	17	LES ACTIVITES DU SERVICE :	31
REALISATION DES TRAVAUX	17	UNE INFORMATION NECESSAIRE :	31
ECLAIRAGE PUBLIC.....	18	ANNEXE 1.....	32
OPERATIONS 2008.....	18		
EN TRAVAUX PONCTUELS (LIES A LA			
MAINTENANCE) REALISES PAR LE SEICE:....	19		
MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES			
RESEAUX REALISES PAR LE SEICE :	19		
CONCLUSION	19		

LES ADHERENTS

Le Syndicat d'électrification et des eaux du Sud Est des Ardennes (S.S.E) est un Syndicat Mixte fermé, regroupant :

- **167 communes** (dont 2 uniquement pour l'A.E.P. (Adduction d'Eau potable) et 59 uniquement pour la compétence assainissement non collectif)
- **et 15 E.P.C.I.** (13 Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable - S.I.A.E.P. -, un syndicat d'assainissement et une communauté de communes en représentation-substitution pour 20 de ses communes membres dans le cadre de la compétence assainissement)

(1 adhérent supplémentaire en 2008 : Le S.I.A.E.P. du Chemin de Beloeuvre pour l'Eau Potable)

Voir le détail des adhérents et des compétences transférées en annexe 1



LES COMPETENCES

ELECTRIFICATION RURALE

► Compétence Distribution d'Energie Electrique et pouvoir concédant.

Le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie électrique basse tension, HTA et des postes de transformation sur le territoire des communes.

Il assume les investissements nécessaires aux travaux de renforcement, d'extension et d'effacement de réseaux ; il est propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité.

E.D.F., concessionnaire des réseaux d'électricité, en assume l'exploitation, l'entretien et la gestion ainsi que le renouvellement normal des ouvrages.



ECLAIRAGE PUBLIC



► Travaux neufs d'Eclairage (Investissement)

Le Syndicat assure pour le compte des communes (en tant que mandataire ou maître d'ouvrage délégué) la réalisation des travaux d'éclairage public

► Maintenance et Entretien des réseaux Eclairage Public

L'entretien et la maintenance des réseaux d'éclairage public sont délégués au S.E.I.C.E. dont le Syndicat du Sud-Est est adhérent avec trois autres syndicats intercommunaux d'électrification et quatre communes urbaines (de plus de 2 000 habitants).

EAU POTABLE

► Maintenance et dépannage

Moyennant une participation annuelle forfaitaire suivant le type d'installation et le nombre de branchements, le Syndicat assure la maintenance, l'entretien et le dépannage des réseaux d'eau potable

► Relevé des compteurs avec ou sans établissement des factures

► Remplacement des compteurs

► Ouvrages d'exploitation et de desserte des abonnés

Le Syndicat peut réaliser les travaux d'amélioration des ouvrages d'exploitation et de desserte des abonnés dans le périmètre d'urbanisation.

► Gestion des plans

► Production et distribution d'eau potable



ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - S.P.A.N.C.



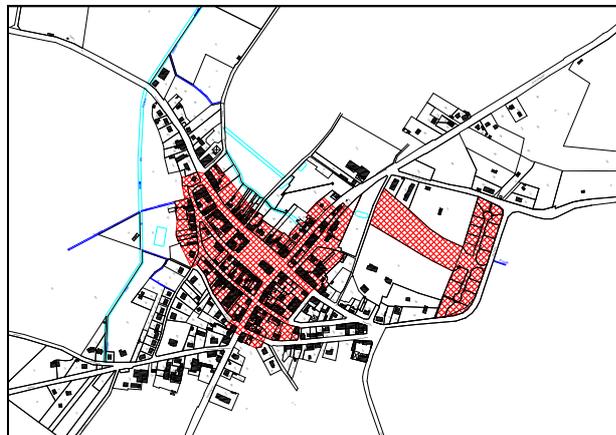
- Contrôle des installations neuves d'assainissement non collectif.
- Contrôle périodique de fonctionnement des installations.
- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif existantes.



- Entretien des installations d'assainissement non collectif.

ASSISTANCE AU ZONAGE - S.A.T.A.Z.

➤ Le S.S.E. assure, pour ses communes adhérentes qui en ont fait la demande avant 2008, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de zonage d'assainissement.



L'ORGANISATION

LES ELUS

Le comité syndical est composé de 167 délégués désignés par les conseils municipaux représentant les communes et de 57 délégués représentant les E.P.C.I. en fonction de leur population regroupée.

Le comité syndical délègue une partie de ses attributions au Président et au Bureau constitué :

- du Président
- de deux Vice-Présidents
- de 7 membres représentant les communes
- de 4 membres représentant les S.I.A.E.P

Président	Patrice GROFF	Maire de MONTHOIS
Vice Président	Bernard BESTEL	Délégué de VRIZY
Vice Président	Alain HURPET	Maire de REMILLY AILLICOURT
Membre	Bernard AUBRY	Maire de CHUFFILLY
Membre	Joël CARRE	Maire d' HARRICOURT
Membre	Gérard CUNISSE	Délégué d'OLIZY - PRIMAT
Membre	André GROSSELIN	Délégué de BOULT AUX BOIS
Membre	Christian BELLOY	Maire de SAINT LOUP TERRIER
Membre	Jean Pol RICHELET	Délégué de GRIVY LOISY
Membre	François PREVOTEAUX	Délégué des AYVELLES
Membre	Denis NOIZET	Délégué du SIAEP de L'Avègre et Jailly – Maire de ARDEUIL-MONTFAUXELLES
Membre	Pierre GUERY	Président du SIAEP des Grands Aulnois
Membre	Ghislain LEMOINE	Président du SIAEP du Sud Ouest Vouzinois
Membre	Jean Michel THIRY	Président du SIAEP de Guincourt - Tourteron

LES SERVICES

Une structure administrative et de direction	
Commune aux trois syndicats depuis 1996 : le SSE, le SICROM , et le SEICE	
Directeur	Claude MAES
Attaché territorial	David LEMAITRE
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	Marie-Claire MATER
Adjoint administratif territorial 2ème classe	Laëtitia MEHAULT
Adjoint technique territorial 2ème classe	Géraldine LOIZON

Une structure technique	
Service EAU POTABLE	
Responsable du Service	Florent JUNQUET
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Régis ALBIERO
Adjoint technique territorial 2ème classe	Bruno BENEDETTI
Adjoint Technique de 1ère classe	Franck BAILLEUX
Agent de maîtrise (<i>sur 6 mois</i>)	Jean Pierre BIANCHIN
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Cyrille CZERKAWSKI
Adjoint technique territorial 2ème classe	Julien LEBARS
Agent de maîtrise principal	Bruno MORLET
Adjoint technique territorial 1ère classe (Remplaçant)	Franck THIEBAULT
Service S.P.A.N.C. et S.A.T.A.Z	
Responsable du Service	Samuel CHOINET
Technicien Supérieur territorial	Magaly ALLAIN
Adjoint Administratif territorial 2ème classe	Emilie MORLET
Adjoint Administratif principal territorial 2ème classe	Estelle CORDIER
<i>Contrôleurs de bon fonctionnement</i>	
Adjoint technique territorial 2ème classe	Bernard LAGASSE
Adjoint technique territorial 2ème classe	Thierry RAUCOURT

SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2008 :

Conformes aux prévisions budgétaires :

Investissements réalisés en 2008 : système sauvegarde informatique.

Entretien lourd : remplacement de la motorisation du portail.

FONCTIONNEMENT EN 2008 :

Pas d'évolution dans le personnel et le fonctionnement du service administration générale en 2008.

A noter le **départ de David LEMAITRE en Janvier 2009.**



SERVICE ELECTRIFICATION RURALE

FINANCEMENT DES PROGRAMMES 2008 :

La répartition des financements pour les travaux d'électrification rurale (FACE, Conseil Général et FDEA) et la répartition de diverses recettes entre les 7 syndicats d'électrification est établie sur la base d'une grille de répartition incluant divers paramètres.

Pour le SUD-EST notre quote-part fixée début 2008 est de 12,61% (en comparaison, le taux 2007 était de 12,83%).

Cette année encore, le Conseil Général a décidé de nous suivre en fonction de nos besoins en

extension (activités ou habitations) sans tenir compte de la grille de répartition, **mais sur la base d'une autorisation de programme de 600 000 € sur 2008**

Nous retrouvons depuis **2005**, une ligne budgétaire «**Fédération** » pour les travaux d'électrification rurale qui est globalisée avec les travaux neufs d'Eclairage Public, laissant la possibilité au Syndicat de définir ses propres arbitrages en la matière.

Programmes aidés 2008	Montant Travaux T.T.C. Subventionnables	Montant Travaux T.T.C. Subventionnables
	Réalisables avec la grille virtuelle	Inscrits et autorisés
PROGRAMME FACE A ET B	35 181,90 €	35 181,82 €
PROGRAMME FACE C (Travaux esthétiques)	53 718,60 €	53 718,36 €
PROGRAMME CONSEIL GENERAL 2008	116 400,00 €	65 245,10 €
Engagement PROGRAMME CONSEIL GENERAL 2008 : 52 573,98€		
PROGRAMME FEDERATION		
Dont 39 149,10 € H.T. réservés aux travaux neufs d'éclairage public	84 049,00 €	82 540,00 €
	289 349,50 €	236 685,28 €
TOTAL :	dont 151 581,90 € réservés exclusivement aux extensions et renforcements	dont 100 426,92€ réservés exclusivement aux extensions et renforcements

Rapport d'activité 2008

(Rappels : 2001 : 1 172 839,40 F (178798.15 €)– 2002 : 227 609,93€ (1 493 023 F) 2003 : 235 877,57€ (1 547 255 F) + FDEA de 29 606,77 €) – 2004: 194 778,71 € - 2005 : 236 782 € -2006 : 280 463,15 € - 2007 : 387 885,32€-

On constate :

- Des aides en diminution due à une baisse notoire de nos dotations Conseil Général du fait de la procédure « premier arrivé, premier servi ».

- Cette situation est la conséquence des décisions tardives des communes sur des engagements d'extensions liées aux permis de construire (après le 31 mai 2008).

Recettes dans le cadre du contrat de concession	
Désignation	Montant global SSE 2008
TAXES SUR L'ELECTRICITE Taxe communale sur l'électricité versée par EDF à la FDE répartie de la façon suivante : - 32,70% à la FDE - 67,30% aux syndicats en 2008 (Quote-part SSE : 12,61%)	156 994,71 € (en 2007 : 149 226,03 €)
REDEVANCE DE FONCTIONNEMENT dite R1 Calcul de la redevance faisant intervenir la longueur des réseaux HT et BT, la population, la durée de la concession - 100% à la FDEA - 0% aux SYNDICATS en 2008	Compensée par un reversement plus important de la taxe sur l'électricité
REDEVANCE D'INVESTISSEMENT dite R2 (redevance 2007 perçue en 2008 calculée sur investissement 2005 y compris Eclairage public)	61 284,00€ (en 2007 :0.00€)
REDEVANCE ENERGIE RESERVEE Mise à disposition d'EDF de l'énergie réservée à l'autorité concédante	0,00€ (dossier en suspens depuis mi-2004)
REVERSEMENT TICKETS BLEUS Reversement par EDF d'une partie du ticket d'accès en fonction des extensions de réseaux faite par l'ER - 19 réalisées en 2007 (mai 2006 à mai 2007) – 19 en 2007	7 697,25€
TOTAL :	225 975,96€ (en 2007 : 163 559,71€)

TRAVAUX REALISES EN 2008 (ETAT AU 31/12/2008) :

Nous aurons réalisé en 2008 un montant de travaux de :

345 473,29 € TTC (honoraires du syndicat compris) et **247 171,25 €** TTC sont en cours de réalisation à diverses phases d'avancement.

→ soit **592 644,54 €** TTC engagés pour l'année 2008.

Pour mémoire, montants de travaux d'électrification rurale réalisés hors coffrets forains et éclairage des années précédentes :

496 062,17 € en 2007

311 130,20 € en 2006

429 571,05 € en 2005

184 589,18 € en 2004

277 930,78 € en 2003

On peut noter un montant d'investissement en nette diminution par rapport à 2007 : **manque de projets** ou projets en attente de décision des donneurs d'ordre, retardés ou annulés : par exemple Le Chesne rue Notre Dame pour 2009, Zone d'activités de Buzancy pour partie en 2009, qui étaient prévues au Budget 2008).

Avancement des programmes de travaux en 2008					
Situation des engagements et consommations de crédits					
An	Programme		Dotation en travaux aidés	Avancement (Travaux réalisés)	Observations
2007	FACE AB (65%)		30 278,80€	100,00%	Soldé
	FACE S (65% ou 35 %)		15 774,00 €	100,00%	Soldé
	FACE C (65%)		54 655,90€	69.92%	Le Chesne > 2009
	CONSEIL GENERAL (65 %)		197 245,96€	100,00%	Soldé
	FDEA		88 801,76€	100,00%	Soldé
	SYNDICAT (Fonds propres)	141 792,78 €		100,00%	Soldé
	Sous total année 2007 :		386 193,58 €		
2008	FACE AB (65%)		35 181.82 €	29.34%	Ste Vaubourg > 2009
	FACE S (65% ou 35 %)		0,00 €	0.00%	
	FACE C (65%)		53 718.36 €	0.00%	Le Chesne > 2009
	CONSEIL GENERAL (65 %)		65 245.10 €	100.00%	Soldé
	FDEA		82 540.00 €	4.69%	Inscrit fin 2008
	SYNDICAT (Fonds propres)	48 751.65 €		100,00%	Soldé
	Sous total année 2008 :		236 685.28 €		

Ces travaux correspondent à :

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	Total TTC opération
TRAVAUX REALISES, TERMINEES OU EN PHASE FINALE EN 2008 (ETAT AU 31/12/2008)			
SAULCES CHAMPENOISES	Tarif Jaune Champagne Céréales - Prestations EDF	CG2007	651.69 €
BRIEULLES SUR BAR	Dissimulation Centre Bourg et place de l'Eglise 2ème Tranche	FACE C 2007	54 297.22 €
TERMES	Suppression Cabine Haute - remplacement par 3UF	FDEA 2007	77 915.47 €
TAILLY-ANDEVANNE	Site téléphonie mobile Conseil Général-3ème étude	SYNDICAT 2007	10 137.49 €
AUTRY	Extension BTS Bâtiment Agricole Mr PEROT Joël	CG2007	8 034.02 €
VANDY	Restructuration HTA- dépose 2 H61 -création PSSA	SYNDICAT 2007	50 257.94 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS Parcelles ZC 22 et 94 - Mr HALLAERT	CG2007	3 456.91 €
LOUVERGNY	Adaptation à la charge poste Bairon	FDEA 2008	1 583.61 €
BOULT AUX BOIS	Extension BTS parcelle ZE 47 Rac. Individuel	SYNDICAT 2008	4 836.32 €
LE CHESNE	Extension BTS GROUD Bernard parcelle AB 73	CG 2008	4 799.52 €
BUZANCY	ZA -2C2A -partie CD 12	SYNDICAT 2008	26 829.07 €

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	Total TTC opération
CHATEL CHEHERY	Extension BTS parcelle AN 16 PHILIPPE Ludovic	CG 2008	5 905.69 €
SAVIGNY/AISNE	Extension BTS Mme BARBIER	CG 2008	5 503.99 €
APREMONT	Extension BTS Mr WACHET Romain	CG 2008	4 916.07 €
FALAISE	Raccordement Coffret Forain	SYNDICAT 2008	1 495.97 €
FLEVILLE	Extension BTS route du DUDAS - 3 parcelles	CG 2008	5 947.85 €
CHUFFILLY	Extension BTS parcelle B202 Les Chalets de Mery – MERY	CG 2008	9 852.43 €
OCHES	Desserte du pompage	CG 2008	15 045.90 €
BOULT AUX BOIS	Extension BTS parcelle ZA 64 - Rac. Individuel	SYNDICAT 2008	3 218.56 €
LA SABOTTERIE	Déplacement Coffret forain	SYNDICAT 2008	1 400.41 €
SAINT LOUP TERRIER	Extension BTA –aérien - Mme BOSMA	CG 2008	4 440.58 €
BRIEULLES SUR BAR	BOUILLARD ET CASAGRANDE - Fourreaux en travaux communs EDF	SYNDICAT 2008	5 300.64 €
SAINT PIERREMONT	Extension BTA bungalow de chasse Mr Philippe PAPIN	SYNDICAT 2008	5 258.37 €
CHATEL CHEHERY	Extension BTS Station de reprise AEP	CG 2008	4 372.83 €
BUZANCY	Extension BTS Parcelle ZK 73 Mr COIGNART Yann (à la charge du Syndicat)	CG 2008	4 019.71 €
MARQUIGNY	Extension BTS EGLISE pour ADSL	FACE AB 2008	14 100.59 €
BRIEULLES SUR BAR	Restructuration HTA - Dépose H61 - Travaux communs EDF - poste 4 UF	FDEA 2008	2 830.31 €
SAVIGNY SUR AISNE	Extension BTS Mr DACHY Bruno	CG 2008	3 810.13 €
FOSSE	Extension BTS parcelle C39 - Mr LALANDE	CG 2009	4 554.62 €
	TOTAL EN EUROS		345 473.29 €
	SOIT EN FRANCS		2 266 156,23 F

TRAVAUX PROGRAMMES, ENGAGES OU EN COURS DE REALISATION

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	Total TTC opération
LE CHESNE	Dissimulation Rue Notre Dame- - PARTIEL 1	FACE C 2007	19 688.08 €
LE CHESNE	Dissimulation Rue Notre Dame- - PARTIEL SOLDE	FACE C 2008	58 791.69 €

Rapport d'activité 2008

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	Total TTC opération
SAINTE-VAUBOURG	Remplacement cabine haute par PSSA 250 KVA. Partiel 1 Face AB 2008	FACE AB 2008	23 585.81 €
SAINTE-VAUBOURG	Remplacement cabine haute par PSSA 250 KVA. Partiel 2 FDEA 2008	FDEA 2008	48 720.34 €
LES PETITES ARMOISES	Dissimulation des réseaux Place de la Mairie - PARTIEL (Solde FDEA 2008)	FACE C 2008	10 143.69 €
LES PETITES ARMOISES	Dissimulation des réseaux Place de la Mairie - PARTIEL SOLDE	FDEA 2008	31 728.75 €
BAYONVILLE	Extension BTS parcelle ZI 28 - Mr et Mme CHABOTIER Sébastien	CG 2009	10 312.70 €
QUATRE CHAMPS	Extension BTS parcelle ZI 34 - LHEUREUX Cédric	CG 2009	11 975.18 €
BALLAY	Extension BTS Bât. Agricole KMITA Alexis	CG 2009	16 594.63 €
COULOMMES ET MARQUENY	Extension BTS Pascal GAILLOT	CG 2009	7 020.38 €
MARCQ	Extension BTS Parcelle ZC 9 - Mlle LALLEMENT	CG 2009	4 004.36 €
BELLEVILLE SUR BAR	Tarif Jaune SIAEP Grands Aulnois - Extension BT	FDEA 2008	1 683.23 €
BUZANCY	Adaptation à la charge poste Gendarmerie	FDEA 2008	1 508.12 €
SAINT MOREL	Adaptation à la charge poste Gare	FDEA 2008	707.15 €
CHATEL CHEHERY	Adaptation à la charge poste RN	FDEA 2008	707.15 €
	TOTAL EN EUROS :		247 171.25 €
	SOIT EN FRANCS :		1 621 337,12 F

TRAVAUX A PROGRAMMER ET A ENGAGER

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Priorité	Total TTC opération
		1 : Urgent 2 : En 2009 3 : Peut être différé	Travaux TTC
En instance de programme au CG			
BRIQUENAY	Extension BTS parcelle ZC 61	2	5 270.90 €
EN ATTENTE D'ACCORD DEFINITIF			
MARVAUX VIEUX	TARIF JAUNE GAEC des Trières	?	47 536.18 €
BUZANCY	ZA -2C2A Création poste 3 UF	2	47 574.28 €
BUZANCY	ZA -2C2A Réseau BTS Interne	2	32 411.36 €
VRIZY	Extension BTS Mr GIOT Eric	2	5 066.34 €
	SOUS TOTAL :		137 859.06 €
	SOIT EN FRANCS :		904 296,15 F

TRAVAUX FACE C (DISSIMULATION) A PROGRAMMER

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Priorité	MONTANT TTC
FALAISE	Dissimulation Ruelle Gobu (en attente depuis 2007)	Fin 2008 ou 2	
GRANDPRE	Dissimulation Rue des Telliers	?	
TERMES	Dissimulation Traverse	?	
GRIVY LOISY	Dissimulation LOISY	?	
LAMETZ	Dissimulation Centre Bourg	? 2010	
	TOTAL EN EUROS :		€
	SOIT EN FRANCS :		F

TRAVAUX ETUDIES EN ATTENTE OU EN COURS D'ETUDE

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	OBSERVATIONS OU PRIORITES	Montant TTC Travaux
CONDE LES AUTRY	Extension BTS Station de pompage	Demande Commune	10 741.02 €
SECHAULT	Extension BTS Thomas LANGE	Pré-étude suite à PC	10 812.98 €
GRANDPRE	Extension BTS Parcelles communales rue de l'Orme	Pré-étude suite à CU	9 267.80 €
ATTIGNY	Extension BTS Parcelle ZE 54	Pré-étude suite à CU	5 779.55 €
QUATRE CHAMPS	Extension BTS parcelle A 1406	Pré-étude suite à CU	9 461.88 €
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	Extension BTS parcelles D331 et ZA 64 partielles	Pré-étude suite à CU	5 013.73 €
MONTHOIS	Extension BTS parcelle ZC 81 partielle	Pré-étude suite à CU	6 511.57 €
LE CHESNE	Extension BTS parcelles AC391 et AC21-392	Pré-étude suite à CU	7 613.95 €
LE CHESNE	Extension BTS parcelles Y59 et Y60	Pré-étude suite à CU	13 795.05 €
BALLAY	Création voies nouvelles	Demande commune	19 814.57 €
TOGES	Extension BTS parcelle B 445	Pré-étude suite à CU	5 326.80 €
SAULCES CHAMPENOISES	Lotissement "TERVEMONT" - 5 lots	Demande Commune – Echéance 2009 ?	5 969.69 €
BRIQUENAY	Extension BTS parcelle ZK 13	Pré-étude suite à CU	
TERRON SUR AISNE	Extension BTS parcelle D 26 (Rac. Ind.)	Pré-étude suite à CU	5 488.92 €
CHARBOGNE	Extension rue du Four	Pré-étude suite à CU	10 292.05 €
OLIZY	Extension BTS Parcelle ZK 29	Pré-étude suite à CU	5 694.99 €
CHATEL CHEHERY	Extension BTS Parcelles AO 108-109-110	Pré-étude suite à CU	11 413.88 €

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	OBSERVATIONS OU PRIORITES	Montant TTC Travaux
SECHAULT	Extension BTS Parcelle AB 18	Pré-étude suite à CU	5 479.67 €
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	Extension BTS - Indivision CHANOIR	Pré-étude suite à CU	5 222.20 €
BALLAY	Extension BTS Etang Mr COFFIN	Demande Particulier	3 531.98 €
CHARBOGNE	Viabilisation rue des Melliers	Demande commune Suite ?	31 006.36 €
LE CHESNE	Extension BTS Bât. Agricole Laurent WISNIEWSKI	Pré-étude suite à CU	16 189.81 €
LONGWE	Extension BTS parcelles A 164 et 165	Pré-étude suite à CU	12 996.91 €
OCHES	Extension BTA Bât. Agricole GAEC St GEORGES	Pré-étude suite à CU	1 991.67 €
SAINT LAMBERT	Extension BTS Parcelle D 770 Version 1	Pré-étude suite à CU	4 331.01 €
SAINT LAMBERT	Extension BTS Parcelle D 770 Version 2	Pré-étude suite à CU	7 796.37 €
QUATRE CHAMPS	Extension HTA + H61 parcelle ZE4	Pré-étude suite à CU	16 471.96 €
CHARBOGNE	Extension BTS Parcelle ZH 23	Pré-étude suite à CU	5 288.149 €
SAULCES CHAMPENOISES	Tarif Jaune Champagne Céréales	Demande Industriel Suite ?	
TERRON SUR AISNE	Extension BTS parcelles A 600 à 662	Pré-étude suite à CU	5 798.91 €
LAMETZ	Extension BTS parcelles AB 98 et 99	Pré-étude suite à CU	3 365,75 €
BELLEVILLE / BAR	Terrain de Loisirs PATUREAUX	Demande Particulier	27 345,22 €
OLIZY PRIMAT	Voie nouvelle	Demande Commune – Echéance ?	24 028,11 €
VERPEL	Extension BTS bâtiment agricole REMY Thierry	Demande agriculteur- Echéance ?	23 140,55 €
VERPEL	Extension BTA bâtiment agricole REMY Thierry	Demande agriculteur- Echéance ?	12 939,97 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZA 19 partielle	Pré-étude suite à CU	7 206,57 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZC 27 partielle	Pré-étude suite à CU	6 350,22 €
OLIZY	Extension BTS parcelles AB 314 et 145	Pré-étude suite à CU	7 777,48 €
GRIVY LOISY	Extension BTS parcelle AH 45	Pré-étude suite à CU	3 963,63 €

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	OBSERVATIONS OU PRIORITES	Montant TTC Travaux
LA CROIX AUX BOIS	Extension BTA parcelle B 25	Pré-étude suite à CU	2 866,45 €
SUZANNE	Extension BTA Parcelles E 227 -228	Pré-étude suite à CU	8 205,09 €
NEUVILLE DAY	Extension BTS parcelle B03 171	Pré-étude suite à CU	9 100,26 €
TOGES	Extension BTS parcelles A 435 437	Pré-étude suite à CU	10 615,64 €
BRIQUENAY	Extension BTS parcelle ZB 72	Pré-étude suite à CU	8 995,03 €
SUZANNE	Extension BTA Parcelle E 232	Pré-étude suite à CU	2 625,20 €
VONCQ	Extension BTS terrain de loisirs Mme ADAM	Demande particulier Echéance ?	4 804,36 €
MONT SAINT MARTIN	Bâtiment agricole Melle DEBRIELLE - Solution aérienne	Demande Agriculteur Echéance ?	19 033,08 €
MONT SAINT MARTIN	Bâtiment agricole Melle DEBRIELLE - Solution souterraine	Demande Agriculteur Echéance ?	42 111,63 €
SAINT JUVIN	Extension BTS parcelle ZL 31	Pré-étude suite à CU	12 162,22 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZA 12 partielle	Pré-étude suite à CU	7 582,95 €
OLIZY	Extension BTS Parcelle ZH 42	Pré-étude suite à CU	4 378,58 €
BELLEVILLE SUR BAR	Lotissement 8 lots	Echéance ?	8 260,57 €
BUZANCY	Lotissement 15 Lots	Echéance ?	21 716,76 €
CHARBOGNE	Extension BTS Parcelle ZC 32	Pré-étude suite à CU	3 478,94 €
APREMONT	Extension BTS parcelle ZB 118	Pré-étude suite à CU	7 126,43 €
SOMMAUTHE	Extension BTS parcelle ZC 22 (2 parcelles)	Pré-étude suite à CU	11 713,59 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZBO1 37 divisée A B C	Pré-étude suite à CU	8 080,39 €
VONCQ	Extension BTS relais de chasse BUARD Jacky	Etude suite à dépôt PC	8 631,07 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZC 20	Pré-étude suite à CU	5 375,92 €
GRIVY LOISY	Extension BTS Parcelle AI 105	Pré-étude suite à CU	4 359,93 €
SAVIGNY/AISNE	Extension BTS Parcelles F 291 et 292	Pré-étude suite à CU	3 926,38 €
VONCQ	Extension BTS Hangar existant Mr Guy JOSEPH	Demande particulier Echéance ?	11 169,91 €
BRIEULLES	Extension BTS parcelle ZN 14	Pré-étude suite à CU	5 950,61 €

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	OBSERVATIONS OU PRIORITES	Montant TTC Travaux
GRANDPRE	Extension BTS parcelle E790	Pré-étude suite à CU	4 564,96 €
LES ALLEUX	Extension BTA 2 parcelles	Demande particulier Echéance ?	2 608,72 €
SUZANNE	Extension BTS rue de la Grande Grange 1ère tranche	Demande Commune – reportée	10 088,34 €
SUZANNE	Extension BTS rue de la Grande Grange 2ème tranche	Demande Commune – reportée	8 798,77 €
AUTRUCHE	Ancienne Gare	Pré-étude suite à CU	9 300,36 €
CHARBOGNE	Extension BTS desserte parcelle ZK 15	Pré-étude suite à CU	5 842,56 €
OLIZY	Extension BT parcelle 367	Pré-étude suite à CU	5 006,19 €
VAUX EN DIEULET	Extension BTA Station de Traitement Beaumont en Argonne		3 325,93 €
AUTRUCHE	Extension BTS Bât. Agricole Mr ISTASSE		5 794,37 €
	TOTAL POUR INFORMATION :		> 700 000 €

Soit plus de **80 opérations**, en cours d'étude, en attente de décision ou sans suite à ce jour pour lesquelles des **pré-études ou des études ont été réalisées**.

Pour les opérations qui devraient être engagées en 2009, nous n'en maîtrisons pas le planning et ne disposons parfois que d'informations très partielles de la part des communes, qui

n'informent pas le Syndicat des suites données aux pré-études transmises lors des dépôts de CU ou PC.

Les inscriptions seront faites suivant l'ordre d'arrivée des accords définitifs et des possibilités de financement pour 2009, des priorités seront éventuellement à définir selon les urgences.

RAPPEL SUR LA PROGRAMMATION TRAVAUX FACE C (ESTHETIQUES)

Le Syndicat ne pourra inscrire qu'un montant limité de travaux (FACE C + partie du programme FDEA) sur le programme 2009 :

Les chantiers pour lesquels des contacts ont eu lieu et **pourront être pris en compte en 2009** sont les suivants :

Programmation FACE C	
FALAISE	Dissimulation Ruelle Gobu (en attente depuis 2007)
GRANDPRE	Dissimulation Rue des Telliers
TERMES	Dissimulation Traversée

Pour faire face aux engagements futurs, il est donc indispensable de **planifier** les opérations sur **le long terme** avec des engagements fermes et un échéancier précis des communes.

Dans l'hypothèse où le Syndicat ne peut pas accompagner la commune lors de la réalisation de voirie, nous proposons que le Syndicat réalise les études de dissimulation de réseaux de façon à ce que celle-ci puisse intégrer, dans le marché Voirie,

les fourreaux nécessaires à l'enfouissement futur des réseaux sur la base d'un plan précis.

Un plan de récolement, établi par l'entreprise de V.R.D., est IMPERATIF après travaux

RAPPEL DES DELAIS ET MODALITES DE REALISATION DES TRAVAUX

Rappel concernant les permis de construire :

« Dès lors qu'une autorisation de construire nécessite l'extension des réseaux publics d'électricité le S.S.E. doit être consulté.

Il paraît, en effet, inconcevable qu'une autorisation de construire nécessitant une extension des réseaux publics soit délivrée sans consultation de l'organisme compétent en matière de distribution d'énergie électrique sur le territoire communal et qui aura à supporter, en partie, la dépense

La responsabilité du service instructeur ou de la commune (dans le cas de renseignements erronés) pourrait être engagée et donner lieu à réparation au profit du service public lésé en cas de difficulté ou d'impossibilité de recouvrement des participations aux extensions de réseau. »

Il y a lieu de respecter les procédures mises en place par les services instructeurs pour toutes les autorisations de construire et de nous **consulter systématiquement** pour toute construction nécessitant le raccordement au réseau électrique en tant que collectivité compétente en matière de distribution d'énergie électrique sur le territoire communal.

Suite aux pré-études réalisées et transmises aux communes, il est **impératif que nous soyons informés des suites données et des décisions prises par la commune** (permis de construire délivré, début des travaux, engagement et délibération de la commune)

Renforcement et extension : Rappel des délais et procédures :

Cheminement des dossiers :

- Pour un bâtiment existant (ou un besoin spécifique) la demande du particulier est transmise à la mairie de la Commune et cette demande est transmise au Syndicat pour étude.
- Pour une autorisation de construire, le dossier doit être transmis pour avis au Syndicat par la commune.
- Si l'extension est inférieure à 30m, c'est EDF qui intervient dans le cadre du branchement (forfait).
- Si l'extension est supérieure à 30m (participation à la charge de la commune) ou s'il y a nécessité d'un renforcement, c'est le syndicat qui intervient.
- Instruction de la demande :
- Visite sur le terrain
- Etude technique (avant projet)
- Concertation avec EDF
- Réponse avec le montant de la participation financière (particulier ou commune)

DELAI : 1 MOIS

Après engagement du demandeur sur sa participation (particulier ou commune):

- Inscription sur un programme ER (FACE ou CG) – demande de subvention
- Instruction du dossier par les services du conseil général
- Décision de la commission permanente du conseil général

- Notification de l'arrêté de subvention au Syndicat
DELAI : variable suivant les sessions de la CO.PER. → 2 MOIS ENVIRON

- Ordre de service de réalisation
- Etude détaillée de réalisation
- Dépôt du permis de construire de la ligne (article 49)
- Délai réglementaire de 21 jours
- Réalisation des travaux : (Variable suivant l'importance - maximum 3 mois)
- Remise au concessionnaire EDF pour mise sous tension (suivant les nouvelles procédures mises en place depuis le 01 septembre 2002)

DELAI GLOBAL : 3 MOIS

Les demandes doivent donc être effectuées 6 MOIS avant les besoins en énergie.

Dissimulation de réseaux

a) Financement :

Le Syndicat dispose de financement pour la dissimulation de réseau :

- Financement d'état : FACE C qui est limité ; le syndicat ne peut donner une suite favorable aux demandes des communes que dans la limite de l'enveloppe allouée.

Les modalités financières sont les suivantes :

- Electricité : part à la charge de la commune représentant 20% minimum du montant des travaux TTC
- Eclairage : part à la charge de la commune représentant 40% du montant HT plafonné suivant les modalités de subvention votées par la FDEA.
- Réseaux téléphoniques : nouvelles modalités mises en place sur le plan national et départemental (dépenses partagées entre France Télécom et la collectivité)

b) Délais :

Il est nécessaire de rappeler :

***que les travaux doivent être programmés au plus tard pendant l'année N-1** pour permettre :

- la mise en place des financements croisés (Voirie – ER – DGE...)
- la coordination de tous les services concernés
- les délais d'instruction et d'étude de chacun des services.

- que ceux-ci soient programmés en coordination avec les travaux de réaménagement de voirie ou de trottoirs.

Il est donc **indispensable** que nous soyons informés dès les premières études et avant-projets sommaires par les communes ou leur maître d'œuvre des opérations d'aménagement projetées pour qu'une dissimulation de réseaux soit envisageable dans la limite du budget disponible.

Pour la prise en compte définitive d'une opération, il sera demandé à la commune la preuve de l'inscription au budget communal de l'opération considérée.

ECLAIRAGE PUBLIC

En 2008 l'activité Eclairage public a été la suivante :

En travaux neufs (hors prestations ponctuelles SEICE) :

Achèvement d'opérations engagées en 2007 et reportées : **6 937,60 € H.T.** (Brieulles sur Bar)



OPERATIONS 2008

Montant des opérations prévisionnelles inscrites au budget 2008 : **200 000,00 €**

Montant des opérations réalisées : **SEULEMENT 32 349,93 €**

Ce qui représente une aide financière de **8 769,56€** du Syndicat en direction des communes

Les opérations inscrites non engagées seront annulées et feront éventuellement l'objet d'une nouvelle demande d'inscription sur le programme 2009 de la FDEA à savoir :

COMMUNES	OBJET DES TRAVAUX	ETAT D'AVANCEMENT
APREMONT	Extension Eclairage rue de l'Acquemine - 1PL-	TERMINE
GRANDPRE	Eclairage Groupe Scolaire	TERMINE
TOGES	Rénovation EP Aérien 15 PL	TERMINE
LA SABOTTERIE	Place du Village	TERMINE
SUGNY	Renforcement EP Aérien 3 PL +1 dépl.	TERMINE
TERMES	Rénovation EP Aérien 9 PL	TERMINE
LES GRANDES ARMOISES	Rénovation EP Aérien 13 PL	TERMINE
SAINTE VAUBOURG	Remplacement Cabine haute - pose de 2 PL	EN COURS
LES PETITES ARMOISES	Dissimulation Place Mairie 13 PL - solution 3	EN COURS
FALAISE	Dissimulation Ruelle GOBU	REPORTE 2009 ?
ATTIGNY	Eclairage Kiosque (étude 2007)	REPORTE 2009 ?
BOULT AUX BOIS	Chemin des bons prés - 5 PL	ANNULE ou REPORTE ?
FLEVILLE	Route du DUDAS - 3 candélabres.	REPORTE 2009
SOMMAUTHE	1PL supplémentaire + tranchées	SANS SUITE – ANNULE ?
CHARBOGNE	Renforcement EP Aérien 1 PL Rue Jaillot	SANS SUITE – ANNULE ?
CHARBOGNE	Renforcement EP Aérien 1 PL Rue des Chiens	SANS SUITE – ANNULE ?
CHUFFILLY	1 PL autonome accès gîte rural	REPORTE 2009
LE CHESNE	Dissimulation Rue Notre Dame	REPORTE 2009

Pour l'année 2008, le montant de travaux engagés n'est pas à un niveau satisfaisant car **très largement inférieur à nos prévisions budgétaires.**

Pour l'année 2009, nos possibilités budgétaires (et celles de la FDEA) permettront vraisemblablement de réaliser environ

200 000,00 € H.T. de travaux neufs (hors SEICE), en espérant **que les communes feront preuve de dynamisme et aurons des projets à nous proposer**, seule une **faible partie** est d'ores et déjà étudiée ou en cours d'étude, il s'agit de :

Travaux neufs prévisionnels 2009		
SAULCES CHAMPENOISES	Lotissement TERVEMONT 2PL	2009 à confirmer par la commune – nouvelle demande à formuler (actualisation)
SAULCES CHAMPENOISES	Amenée au Lotissement	2009 à confirmer par la commune – nouvelle demande à formuler (actualisation)
BOULT AUX BOIS	Chemin des bons prés - 5 PL	Reporté en 2009 ou annulé
FLEVILLE	Route du DUDAS – 3 cand.	2009 à confirmer par la commune
CONDE LES AUTRY	Rénovation EP aérien - 12 PL + 2 armoires	A confirmer par la commune – nouvelle demande à formuler (actualisation)
LA SABOTTERIE	Rénovation EP aérien	2009 à confirmer par la commune
LE CHESNE	Dissimulation Rue Notre Dame	2009
MARCQ	Rénovation EP 16 PL	2009 à confirmer par la commune
SY	Renforcement EP Aérien 1 PL avec poteau bois	2009 à confirmer par la commune

RAPPEL : Pour que les projets des communes soient pris en compte dans le programme de travaux 2009, **il est impératif** que les avant-projets soient étudiés et l'accord de la commune, **sous forme de délibération, obtenu avant le 30 mars 2009** ; nos besoins devant être transmis à la FDEA **avant le 15 avril**.

Nous vous invitons à nous contacter pour que les études de vos projets soient réalisées au plus tôt, nombre d'installations d'éclairage **nécessitent d'être rénovées ou améliorées**.

EN TRAVAUX PONCTUELS (LIES A LA MAINTENANCE) REALISES PAR LE SEICE:

Pour **14 437,00 €** de travaux réalisés et **8135,00 €** de travaux en cours représentant **4 404,30 €** d'aide du Syndicat.

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES RESEAUX REALISES PAR LE SEICE :

Depuis le 01 janvier 2007 la F.D.E.A. ne verse plus d'aide pour la maintenance Eclairage Public, le montant correspondant est mis à disposition des syndicats pour les travaux d'électrification ou les travaux neufs d'éclairage public

Le syndicat a versé une participation totale de **57 625.95 €** y compris sa participation à l'Administration Générale soit **20 467.60 €** d'aide au syndicat

CONCLUSION

L'**aide financière du Syndicat** pour l'éclairage public ne s'élèvera, pour **2008**, qu'à **33 641.46 €** (au lieu de 71 090,40 € en 2007) + la maîtrise

d'œuvre et la gestion des travaux d'éclairage assurées à titre gratuit pour les communes.

SERVICE EAU POTABLE

EVOLUTION DU PERSONNEL EN 2008 :

Un poste d'adjoint technique créé le 01/01/2006 (pour le remplacement des départs en retraite) a été pourvu définitivement par M. Julien LE BARS recruté le 01/04/2007 et titularisé le 01/04/2008.

Le 13/06/2008, à sa demande, M. Jean Pierre BIANCHIN a fait valoir ses droits à la retraite pour invalidité.

Le second poste d'adjoint technique créé le 01/01/2007 (pour le remplacement des départs en

retraite) a été pourvu le 04/02/2008 par le recrutement de M. Franck BAILLEUX en qualité de contractuel.

La création d'un poste a été nécessaire durant l'exercice 2008 pour pallier les arrêts de travail de M. Bruno BENEDETTI (reprise en août 2008 sur poste « aménagé ») et subvenir à la charge de travail du syndicat. M. Franck THIEBAULT a été recruté le 04/02/2008 pour une durée de 12 mois.

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2008 :

Véhicule livré en 2008 : Un Volkswagen TRANSPORTER en version 4 roues motrices.

Ce fourgon a de bonnes capacités tout chemins, son volume est légèrement en retrait par rapport aux autres fourgons du service.

A noter la porte latérale vitrée permettant une visibilité et une manœuvrabilité accrues.

Renouvellement de véhicules :

Un utilitaire d'intervention 4 roues motrices est en cours de commande pour début 2009



Achat de matériel :

Un « frontal » pour la consultation de toutes les stations équipées d'une télégestion compatible (type SOFREL).

La mise en service de cet équipement a été plus longue que prévu compte tenu de la diversité des générations de matériel Sofrel installé dans les communes. Des problèmes de compatibilité multiples sont apparus, liés également aux évolutions des normes GSM et à la qualité des lignes téléphoniques fixes, souvent très longues et isolées. Le SIAEP du Sud Ouest Vouzinois, les communes de Le Chesne et Grandpré ont renouvelé leur matériel de télégestion, leur intégration dans la supervision a été effectuée.

L'intérêt de cet équipement est multiple :

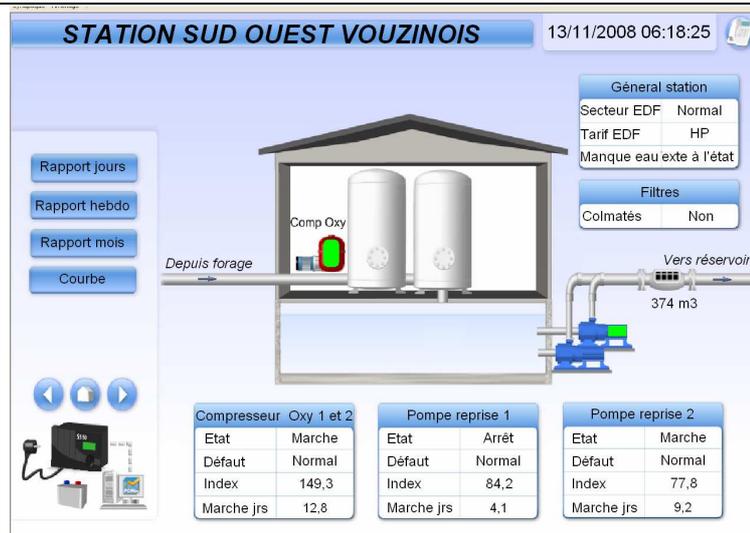
- 1) Report des alarmes des sites équipés vers le superviseur, celui-ci rappelant l'agent d'astreinte sur son téléphone portable
- 2) Archivage des données d'exploitation des équipements en place (marche des pompes, niveau de réservoir...), qui permet de détecter à la fois les problèmes de détection (démarrages intempestifs de pompe) et d'alerter sur les consommations anormales (fuite, poteau incendie ouvert...)

La philosophie de cet équipement est de détecter les pannes immédiatement pour nous permettre

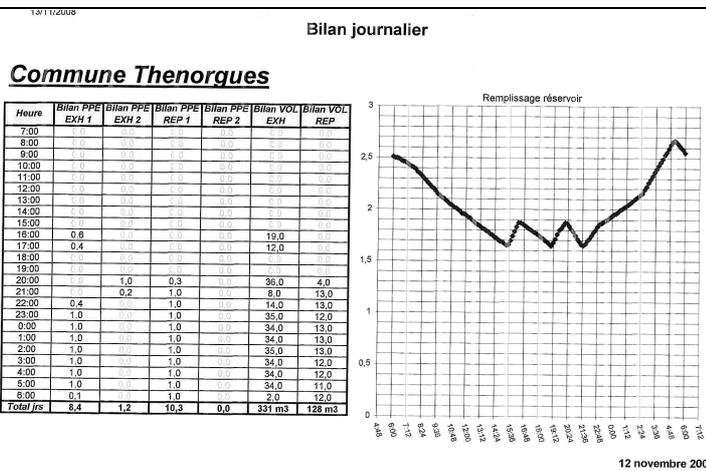
d'intervenir à temps pour éviter le manque d'eau ou la mise en distribution d'eau mal traitée voire non potable.



MODE NORMAL : Mise à jour quotidienne des données, impression de bilans par jour, par semaine, par mois

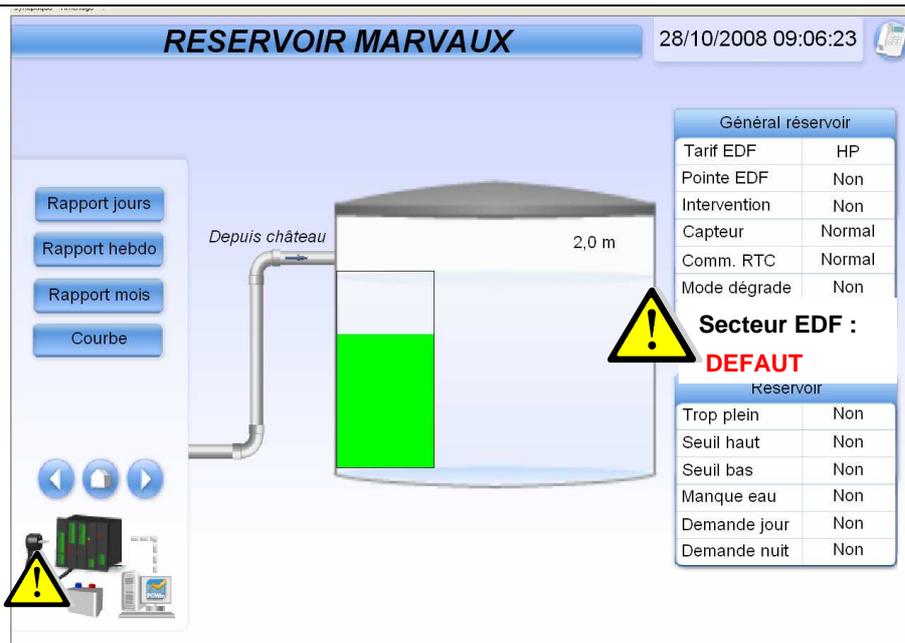


Synoptique station - exemple



Bilan journalier - exemple

MODE DEFAUT : Mise à jour en temps réel des synoptiques et information de l'agent d'astreinte,



APPEL RECU DE LA STATION :
ALARME - DEFAUT SECTEUR EDF



LE SUPERVISEUR INFORME LE FONTAINIER D'ASTREINTE

MAINTENANCE ET TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATIONDélégation de compétences :

L'état des délégations de compétence est le suivant :

Production et Distribution d'eau potable :

Aucune collectivité concernée.

Maintenance :

59 collectivités sur 79 collectivités potentielles représentant 91 communes et 8912 branchements (adhésion 2008 : Grandpré et SIAEP du chemin de Beloeuvre).

Les 59 collectivités sont réparties ainsi :

Compétence Collectivité : P=Production D=Distribution		
Communes	38	P & D
SIAEP	8 (soit 44 communes)	P & D
SIAEP production	4 (soit 9 communes)	P
Communes	9	D

Relevé de compteurs :

4446 branchements représentant 6613 habitants (sans changement).

Etablissement des factures d'eau :

1176 branchements pour 5 collectivités (sans changement)

Gestion des plans

Effective à ce jour : 2603 branchements pour 11 collectivités, soit 28%

(SIAEP Avègre et Jailly, SIAEP Olizy - Brecy Brières, Challerange, Fléville, Vendresse, Autry, Condé les Autry, SIAEP Givry - Saulces Champenoises, Neuville-Day, Vrizy et SIAEP de Buzancy), aucune autre collectivité n'ayant confirmé son choix.

ACTIVITE DU SERVICE :

L'activité du service a été la suivante :

TYPE DE PRESTATIONS	MONTANTS RECOUVRES			NOMBRE		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
MAINTENANCE	282 133,49€	266 176.51 €	251 524.62 €			
PRESTATIONS ANNEXES, dont :	220 215,71 €	266 171.49 €	260 697.20 €			
-Remplacement compteurs				249	244	351
-Branchements				80	136	98
-Travaux divers (hors remplacement vannes / vannettes)	87 357,40 €	133 272.09 €	137 621.86 €			
Pose de regards isothermes				81	136	127

RESULTAT 2008 :

Pour l'exercice 2008, en matière de maintenance, d'entretien et de dépannage des réseaux, l'équilibre financier est à peine atteint.

Concernant le relevé des compteurs et l'établissement des factures d'eau : les recettes n'équilibrent pas les charges (service apporté aux adhérents).

Nous annonçons fin 2007 que 2008 serait une année incertaine en terme de hausses sur nos différents postes de dépenses et que les participations seraient adaptées en conséquence.

Les hausses observées en 2008 sur nos fournitures ont été de 7% sur la fonte, 10% sur le laiton, 15% sur les pompes, 4% sur les terrassements. Le poste carburant à lui seul représente près de 4000€ de dépenses supplémentaires.

Dans cet optique, l'adaptation des participations pour 2009 sera limitée au rattrapage des hausses 2008. Nous pouvons espérer une stabilité globale des fournitures pour l'année 2009. Le montant des participations doit permettre de maintenir l'équilibre budgétaire du service poste par poste.

OPERATIONS EN MANDAT :

Trois collectivités, le SIAEP de la région d'OLIZY et le SIAEP des Grands Aulnois, et la commune de Tailly, ont mandaté le service pour la réalisation, dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, de la rénovation de leur station de

pompage et de traitement ainsi que divers ouvrages annexes.

Des conventions de mandat ont été signées avec ces collectivités après publicité et mise en

concurrence dans le cadre de procédures adaptées.

Avancement de ces opérations :

SIAEP d'Olizy : Traitement du manganèse, pompage, refoulement, désinfection, comptage, télégestion.

Travaux terminés et réceptionnés, la station a été inaugurée en présence des élus et financeurs le 7 novembre dernier. Le traitement du manganèse est optimal, la désinfection au chlore gazeux est très régulière.

Entreprise générale chargée des travaux : SOGEA, groupe VINCI. Maître d'œuvre : IRH Ingénieur

Le coût global de l'opération est de 215 000 € HT, subventionné à hauteur de 24 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, 34 % par le Conseil Général des Ardennes, 21 % par l'Etat (DGE, réserve parlementaire)



Photo : SIAEP Olizy : nouveaux filtres

SIAEP des Grands Aulnois : Traitement du fer, traitement de la dureté (calcium) pompage, refoulement, désinfection, comptage, télégestion, suppression de Belleville

Maîtrise d'œuvre : SAUNIER & Associés

Marché de travaux attribué à OPALIUM (groupe Veolia),

Le coût global de l'opération s'élèvera à près de 800 000 € HT.

Les travaux ont débuté, la réception définitive est prévue pour le printemps 2009.



Photo : SIAEP Grands Aulnois - grue de levage

Tailly : Traitement de la turbidité, des matières en suspension, du fer, pompage, refoulement, désinfection, comptage, télégestion,

Maîtrise d'œuvre : SOGETI Ingénierie, le montage du projet est en cours

Consultation des entreprises pour le marché de travaux prévu début 2009

Le coût prévisionnel de l'opération est de 400 000 € HT.

La réalisation des travaux est prévue pour la fin 2009.

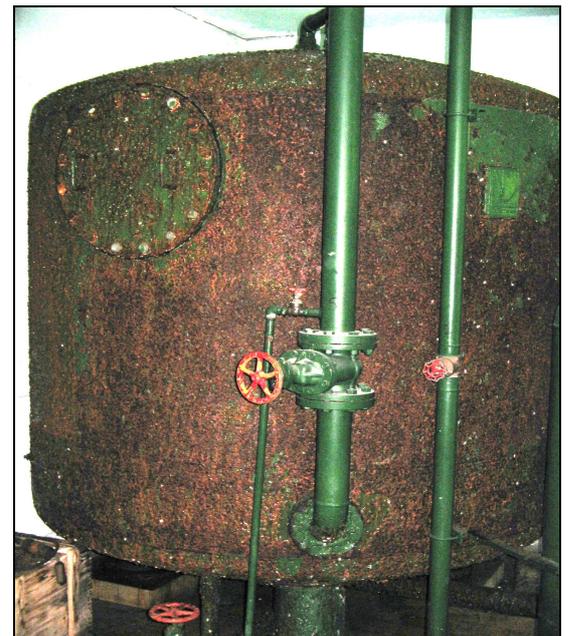


Photo : Tailly – une station trentenaire à renouveler

EVOLUTION PROSPECTIVE 2009 :

L'année 2008 confirme à nouveau la tendance des dernières années avec un nombre de fuites important :

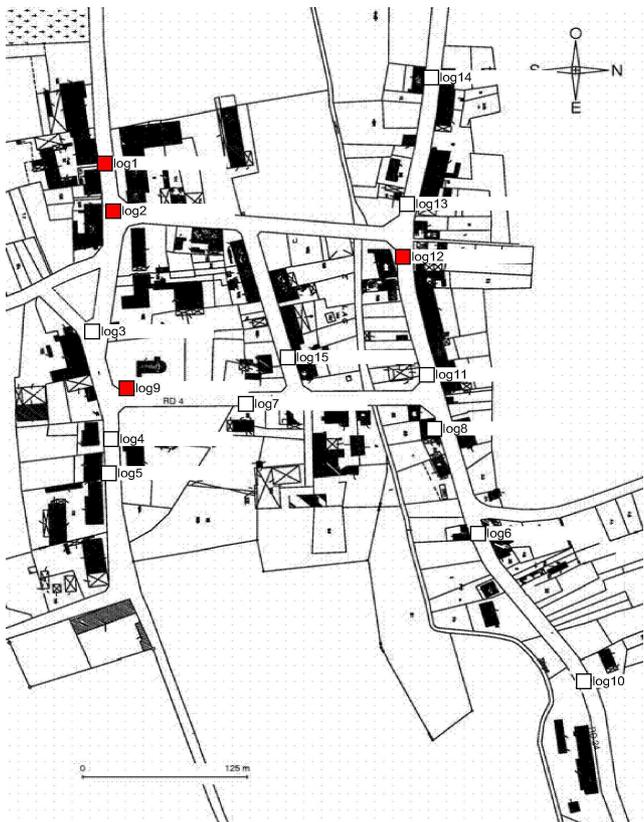
Le seuil de 300 fuites est à nouveau atteint, soit près de 4 fuites pour 100 abonnés. Ceci est la marque d'un vieillissement de nombreux réseaux : vieille fonte grise, PVC collé, branchements plomb...

Le nouveau matériel de détection s'avère pleinement efficace et fonctionnel. Les micros d'écoute au sol programmables permettent de sectoriser les fuites, tandis que le corrélateur

permet de rechercher finement l'implantation des fuites prélocalisées. Les recherches nocturnes de fuites sont donc fortement réduites.

La décision de rechercher les fuites est prise lorsqu'une consommation anormale est détectée, soit par le relevé des compteurs généraux, soit quotidiennement par les données de télé-relève du superviseur

Le grand nombre de fuites mobilise néanmoins le personnel du Syndicat à hauteur de 1,5 équivalents temps plein sur l'année.

<p>PHASE 1 : Pré localisation de bruits anormaux sur le réseau</p>  <p><i>Micros d'écoute au sol programmables</i></p>	<p>résultat des micros d'écoute au sol :</p>  <p><i>Micro noir (carré) = fuite à proximité</i> <i>Micro blanc (carré) = pas de fuite détectable</i></p>
<p>PHASE 2 : Localisation fine des fuites par corrélation acoustique</p>  <p><i>Corrélateur acoustique</i></p>	
<p>METHODE DE RECHERCHE DE FUITES</p>	

Par contre, l'activité « prestations annexes » a été en retrait en 2008 : globalement la programmation des travaux les plus importants a permis de répartir la charge de travail, mais la **période de transition liée aux élections a retardé nombre de projets.**

Des difficultés persistent sur la programmation des travaux habituels du type branchement ou changement de compteur. De nombreuses demandes sont reçues « du jour au lendemain », parce que « le maçon arrive sur le chantier ! ». Il en est de même pour les réserves incendie parce

que « la grue arrive et le terrassier ne va pas revenir deux fois ! »

Il est pourtant primordial d'avoir suffisamment à l'avance l'accord écrit de la collectivité pour engager les déclarations de travaux obligatoires (Electricité, Gaz, Télécoms).

Il est toujours demandé aux collectivités, pour 2009, de programmer leurs besoins en travaux neufs et en renouvellement pour pouvoir préparer les opérations dans les meilleures conditions et pour gérer efficacement le planning de charge.

Précisions sur les prestations annexes à la maintenance :

Les demandes de branchements neufs et de regards de comptage en limite de propriété se maintiennent à un bon niveau en 2008. Le remplacement des branchements en plomb reste cependant aléatoire d'une collectivité à l'autre.

Le montant « Travaux divers » inclut plusieurs extensions ou renouvellements de réseau.

D'autres travaux de moindre envergure sont également compris : raccordement de réserves incendie, aménagement de réservoirs, pose de poteaux incendie et autres travaux entrant dans le cadre du renforcement de la Défense Incendie des communes. Les changements d'installations de pompage permettent de mieux exploiter les forages tout en optimisant les coûts énergétiques (meilleur rendement des installations)

En 2009, ces travaux devraient se poursuivre mais restent complètement dépendants de la volonté des communes.

Le renouvellement des compteurs se maintient aux alentours de 300 unités par an, en deçà d'un rythme normal de renouvellement évalué entre 400 et 500 unités. L'âge moyen des compteurs ne devrait pas dépasser 10 à 15 ans, un renouvellement systématique des compteurs de plus de 20 ans est recommandé.

Réglementairement, le renouvellement des compteurs de classe C du type de ceux posés par

le SSE est **désormais obligatoire tous les 15 ans.**

TERRASSEMENTS :

Un marché annuel à bons de commande existe avec l'entreprise LOCARD pour la réalisation des prestations courantes de terrassements sur l'ensemble du Syndicat; ce principe sera reconduit en 2009.

Ce marché n'inclut pas les terrassements pour les travaux plus importants dont le montant dépasse très largement les seuils réglementaires de notre marché (branchements, fuites,...). Ces terrassements doivent faire l'objet d'une consultation directe par nos adhérents.

GROUPES ELECTROGENES :

Le Syndicat a été sollicité 5 fois en 2008 pour la mise à disposition de ses groupes électrogènes dans le cadre des procédures mises en place (recette totale : 626,00€ HT) Il a été notamment mis à disposition du Conseil Général les 4 groupes à l'occasion de la présentation de Woinic le 08/08/2008 (sonorisation).

Pour mémoire, le coût annuel de fonctionnement pour ces groupes en 2008 est supérieur à 2 000,00€ HT (Frais de contrat maintenance et assistance, frais d'assurance et frais internes de maintenance et gestion).

GESTION DES PLANS ET BASES DE DONNEES URBAINES

Etat d'avancement du service

Etablissement des plans Eclairage : sans objet (réalisé par le SEICE)

Etablissement des plans AEP : au fil des travaux

Plans et base de données :

La mise à jour évolutive en « temps réel », et les réponses aux D.I.C.T. pour le compte des collectivités.

SERVICE ASSAINISSEMENT

LE PERSONNEL EN 2008 :

Le personnel des services assainissement (S.P.A.N.C. et S.A.T.A.Z.) est composé :

Samuel CHOINET, responsable des services assainissement,

Magaly ALLAIN, Technicienne Territoriale,

Estelle CORDIER, secrétaire du S.P.A.N.C.,

Emilie MORLET, secrétaire technique,

Bernard LAGASSE, agent de bon fonctionnement,

Thierry RAUCOURT, agent de bon fonctionnement,

Les techniciens assurent les contrôles de conception, d'implantation et de réalisation des installations neuves d'assainissement non collectif

et les missions complémentaires du S.P.A.N.C. (information, sensibilisation, conseil et instruction des demandes d'urbanismes) ainsi que le suivi des études de zonage d'assainissement.

Les Agents assurent le contrôle périodique de bon fonctionnement des assainissements existants ou devant exister.

Le service a accueilli cette année deux stagiaires Freddy COURVOISIER (FAT de technicien territorial) et Valentine ANDRE, dans le cadre de sa formation secrétariat de direction. Son stage fut consacré à l'organisation et à la préparation des réunions de présentations du S.S.E. à ses adhérents en juin 2008 (planification, invitations, support de réunions...).

LE S.P.A.N.C. :

EVOLUTION REGLEMENTAIRE :

Dans le domaine de l'assainissement non collectif, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 impose que :

- le contrôle des installations d'assainissement non collectif soit effectué au plus tard le **31 décembre 2012**

- la périodicité des contrôles est fixée par la collectivité, elle est de **8 ans au maximum**,

- dans les cas de **non-conformité** des installations d'assainissement non collectif, les travaux de réhabilitation soient réalisés dans un délai de **4 ans** suivant le contrôle,

- le contrôle de l'assainissement soit effectué lors d'une vente immobilière à partir du **1^{er} janvier 2013**.

Nous sommes dans l'**attente des arrêtés d'application** de la nouvelle loi sur l'eau qui remplaceront les arrêtés du 6 mai 1996 relatifs aux prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement non collectif et aux modalités de contrôles.

Selon les sources du Ministère de l'Ecologie du Développement et de l'Aménagement Durable, les arrêtés devraient paraître en décembre 2008 ou janvier 2009. Ils **préciseront** les types d'installations **non conformes** et décriront les filières réglementaires.

MISSIONS DU SERVICE :

Le S.P.A.N.C. du S.S.E. a été mis en place le 1er janvier 2003 et a pour missions :

- le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations nouvelles ou réhabilitées (instruction des demandes d'assainissement et contrôle avant remblaiement)
- le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes ou devant exister :

Les collectivités sont tenues, dans le cadre la salubrité publique, d'assurer le contrôle des

dispositifs d'assainissement existants. Ce contrôle consiste à vérifier les conditions de réalisation de l'installation, son fonctionnement et l'état d'entretien.

- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

Le Syndicat pourra éventuellement, en tant que Maître d'Ouvrage, assurer la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des habitations :

- générant un risque sanitaire ou environnemental,

- et/ou considérées comme prioritaires selon la réglementation et les critères fixés par le Syndicat et les organismes financeurs.

Des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des habitations concernées pourront être envisagées à l'échelle communale ou intercommunale.

TERRITOIRE D'INTERVENTION :

Le S.P.A.N.C. intervenait au 1^{er} janvier 2008 sur 154 communes du Vouzinois, du Sedanais et du canton de Flize. Le territoire n'a pas évolué en 2008.

Le S.P.A.N.C. assure, sur le territoire des communes bénéficiant du service, l'instruction des certificats d'urbanisme, déclarations de travaux (maintenant appelées déclarations préalables) et permis de construire (pour la partie assainissement uniquement),

Le Service transmet à la demande des notaires et pour information une copie du rapport du contrôle périodique réalisé pour les habitations en vente.

Ceci est fait à titre tout à fait informel dans le seul but d'informer au mieux ses usagers actuels et futurs. Ce rapport ne correspond en rien à un contrôle dans le cadre d'une vente puisque cette prestation n'est pas une compétence du S.P.A.N.C.. Le contrôle de l'assainissement lors d'une vente immobilière sera rendu obligatoire par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 à compter du 1^{er} janvier 2013.

ACTIVITES DU SERVICE :

Les interventions sont détaillées dans le tableau ci-dessous pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 15 novembre 2008 :

Intervention	2008	Valeur 2007 / variation en %
Certificats d'urbanisme	124	167 / -35%
Permis de construire	156	173 / -12%
Autorisation de lotir	1	3 / -200%
Déclaration préalable	47	44 / +11%
Demande assainissement	176	209 / -19%
Contrôle de réalisation	126	129 / -2%
Contrôle périodique	2242	1941 / +13%

Ces chiffres illustrent en partie le ralentissement de l'immobilier mais les baisses constatées ne se limitent pas à ce phénomène.

En effet, tout au long de l'année, le contrôle périodique a mis en évidence la pose d'assainissement sans autorisation du S.P.A.N.C.. Ce dernier, faute de contrôle, n'autorise pas la mise en service de ces installations, qui sont parfois mal adaptées aux caractéristiques de la parcelle. Elles peuvent ainsi entraîner une pollution (atteinte à la salubrité publique et à l'environnement). Dans ce cas, la responsabilité du Maire est engagée. Il appartient aux élus d'informer leurs administrés de l'obligation de respecter la réglementation et d'informer le S.P.A.N.C. des pratiques non réglementaires constatées.

De plus, la mise en place de la réhabilitation sur le territoire du S.S.E. fait également baisser le nombre de demandes instruites.

En ce qui concerne les demandes d'urbanisme, le rôle de la commune est accru depuis la mise en place de la réforme des demandes d'urbanisme au 1^{er} octobre 2007. La Mairie est désormais le

guichet unique centralisateur. Lors de nos rendez-vous d'information, nous constatons régulièrement qu'un certain nombre de permis de construire ne nous sont pas transmis pour instruction de la partie assainissement. C'est autant de dossiers qui ne font ni l'objet d'un avis du S.P.A.N.C. ni d'une demande d'assainissement. En cas de litige, la responsabilité du Maire est engagée.

Pour 2009 une plus grande rigueur est requise des communes pour qu'elles transmettent toutes les demandes d'urbanisme dès réception du dossier du pétitionnaire en Mairie.

Le contrôle d'implantation, de conception et de réalisation des installations nouvelles d'assainissement non collectif :

Le contrôle de conception et d'implantation est un contrôle administratif qui donne un avis sur la filière proposée par le pétitionnaire. Le contrôle de réalisation est quant à lui un contrôle technique de la bonne réalisation des travaux. Il s'effectue avant remblaiement de la filière d'assainissement non collectif. Cette année le S.P.A.N.C. a instruit 163 demandes d'assainissement (environ 1,1 demandes par commune).

Le service a effectué en 2008 en moyenne 0,8 contrôle de réalisation par commune.

Le service souhaite également que le particulier informe préalablement le S.P.A.N.C. du démarrage des travaux afin de fixer d'avance un rendez-vous pour le contrôle. Nous demandons aux particuliers de transmettre une déclaration de commencement de travaux d'assainissement qui est jointe à l'avis favorable du S.P.A.N.C. sur la demande d'assainissement.

La redevance (232,10 € TTC), pour la prestation réalisée, est directement facturée à l'utilisateur après la visite de contrôle des travaux. Le paiement

effectué, le particulier reçoit l'avis définitif sur la conformité, le plan de récolement de son installation d'assainissement non collectif et des documents d'informations sur l'entretien de l'assainissement.

Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existante ou devant exister :

Le nombre de contrôles périodiques effectué a augmenté de près de 25% par rapport à 2007 avec le même personnel. Cela s'explique par le fait que le territoire sur lequel se réalisent les contrôles depuis avril 2008 nécessite un temps de trajet moins important (30 minutes au lieu de 45 à 60 minutes lors du premier trimestre).

Le S.P.A.N.C. réalise depuis juillet 2005 le contrôle périodique de bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes (neuves ou anciennes) ou devant exister. Auparavant, le listing des redevables est élaboré avec l'aide de la Mairie et mis à jour annuellement.

Grâce à cette liste un courrier est envoyé à chaque redevable d'une commune au minimum trois semaines avant la vérification du bon fonctionnement des installations existantes, avec possibilité de prendre rendez-vous par téléphone, fax ou mail. Une affiche est envoyée en Mairie afin d'informer la population.

Les dates d'intervention dans une commune sont également publiées dans le journal l'Ardennais - l'Union en page locale.

L'objectif du contrôle périodique de bon fonctionnement est :

- de faire le point sur le fonctionnement de l'assainissement et donc le rôle d'épuration de l'installation d'une habitation,
- de contribuer à limiter la pollution rejetée dans le sol (par des puisards, puits perdus...) et dans les cours d'eaux,
- de faire le bilan par commune de l'équipement des habitations en matière d'assainissement non collectif.

En l'absence d'arrêtés d'application, les agents ne peuvent pas juger la **conformité de la filière**. Ils réalisent ce contrôle pour chaque habitation d'une commune. Les agents doivent s'assurer du bon état de fonctionnement de l'assainissement existant pour chaque habitation et de demander aux propriétaires d'effectuer de petits travaux d'amélioration et d'entretien, à savoir :

- la réalisation de la vidange de la fosse septique ou de la fosse toutes eaux ou du bac dégraisseur,
- le nettoyage du préfiltre décolloïdeur, du filtre « à charbon », du « filtre à chicanes » ou du filtre bactérien percolateur,

- la mise en place ou le remplacement du matériau filtrant des appareils ci-dessus,
- la mise en place d'une ventilation d'extraction des gaz de la fosse septique ou toutes eaux (élément indispensable à son bon fonctionnement).

Ces améliorations sont conseillées et non exigées. Les agents se rendent de nouveau dans la commune trois mois après pour constater les améliorations effectuées. Un rapport est envoyé à chaque propriétaire. Le contrôle périodique est effectué par lot de communes engageant le zonage d'assainissement.

Le redevable, qui recevra la facture, est le propriétaire au 1^{er} janvier de l'année considérée. La redevance pour le contrôle périodique est facturée directement et annuellement au propriétaire par le S.P.A.N.C.. Chaque année le redevable s'acquitte d'un quart (31€ 65 TTC) du montant total de la prestation. La vérification du bon état de fonctionnement sera réalisée tous les 4 ans et elle nécessite que les regards de visite de la filière d'assainissement non collectif soient accessibles, descellés et ouverts (fosse septique, filtre, bac dégraisseur, préfiltre décolloïdeur, champs d'épandage).

Le bilan du contrôle périodique de bon fonctionnement effectué jusqu'à présent, soit **6719 contrôles**, est le suivant :

installation d'assainissement non collectif	%
Aucune	21,20%
Incomplète	41,01%
Complète	26,97%
refus d'accès à la propriété	0,001%
non décachée	10,82%

Il est à noter que le taux de refus d'accès à la propriété privée est infime.

Le pourcentage de filières non décachées est dû soit à la volonté du propriétaire de ne pas rendre accessible ses ouvrages d'assainissement non collectif, soit à la difficulté réelle d'accès (filières sous la salle de bains, les toilettes, la terrasse...). La proportion de filières non décachées a diminué de 3 points par rapport à 2006.

Ces chiffres démontrent que 3 habitations sur 5 sont équipées au minimum d'un prétraitement (fosse septique ou fosse toutes eaux).

Les eaux usées d'une habitation sur cinq sont rejetées directement dans le milieu naturel (collecteur d'eaux pluviales, fossé, ruisseau, puisard...) démontrant ainsi la nécessité de la réhabilitation.

LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

La directive européenne de 2005, traduite en partie en droit français par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, demande un retour au bon état écologique des cours d'eau et nappes phréatiques pour 2015. Pour y parvenir, les Agences de l'Eau SEINE NORMANDIE et RHIN MEUSE ont attribué à chaque commune un degré de priorité en fonction de l'impact des rejets de la commune sur le milieu naturel.

C'est ainsi que, sur notre territoire, 22 communes sont sélectionnées, à ce jour, par les deux agences de l'eau pour un premier programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Le S.S.E. intervient en tant que Maître d'Ouvrage délégué pour le compte des propriétaires des habitations concernées. Les bénéficiaires doivent être propriétaires d'un bâtiment habitable, sans travaux importants, rejetant des eaux usées. Ce bâtiment doit :

- être situé en **zone d'assainissement non collectif** délimitée après enquête publique,
- ne pas faire l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable ayant pour conséquence d'augmenter la capacité d'accueil de l'habitation,
- posséder une installation d'assainissement non collectif **NON-CONFORME**.

En l'absence d'arrêté d'application de la nouvelle loi sur l'eau, il s'agit d'une démarche **volontaire** du S.P.A.N.C. et de ses usagers.

La non-conformité a été définie ainsi par les Agences de l'Eau, le Conseil Général et le S.P.A.N.C. :

- **ASSAINISSEMENTS INEXISTANTS** (habitations dénuées d'installations d'assainissement),
- **ASSAINISSEMENTS INCOMPLETS**, c'est-à-dire installations composées uniquement d'un prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux),
- **ASSAINISSEMENT ENGENDRANT UN RISQUE** sanitaire ou environnemental (pollution).

Mais les modalités d'attribution des aides et le montage des programmes de réhabilitation sont différents d'une Agence de l'Eau à l'autre :

TERRITOIRE SEINE NORMANDIE

L'Agence de l'Eau SEINE NORMANDIE a défini une liste de 11 communes :

BAYONVILLE, BRIQUENAY, CHUFFILLY
ROCHE, COULOMMES ET MARQUENY,
GUINCOURT, QUATRE CHAMPS, SAINT LOUP
TERRIER, SAINTE VAUBOURG, SAULCES
CHAMPENOISES, TOURTERON, VAUX-
CHAMPAGNE

Il nous a été accordé le droit de monter un premier programme de réhabilitation de **52 projets pour l'année 2008**. Le taux de subvention espéré est de 60% de l'Agence de l'Eau et de 20% du Conseil Général. Pour y parvenir, le S.P.A.N.C. a envoyé un courrier d'information à chaque propriétaire concerné. Les 52 premières réponses reçues par le S.P.A.N.C. ont fait l'objet d'une étude de projet par un maître d'œuvre retenu après mise en concurrence. Nous avons obtenu en juillet l'accord de subvention du Conseil Général. Nous attendons l'avis définitif de l'Agence de l'Eau dans les prochains jours. Les entreprises LOCARD et NICORA ont été retenues pour la réalisation des travaux après appel public à la concurrence.

A ce jour le bilan est le suivant :

- 52 projets retenus et subventionnables à hauteur de 73 à 80%,
- 485 000 € TTC de travaux prévus en début d'année 2009,
- 134 conventions signées dont 82 pour l'année 2009.

Le S.P.A.N.C. doit encore contacter les usagers concernés de la commune de TOURTERON. Nous solliciterons l'Agence de l'Eau en fin d'année 2008 pour connaître le nombre de projets pouvant être aidés l'année prochaine. Nous espérons également élargir cette liste de 11 communes en 2009.

TERRITOIRE RHIN MEUSE

En ce qui concerne l'Agence de l'Eau RHIN MEUSE, les critères d'éligibilité sont les mêmes que SEINE NORMANDIE Mais le montage du dossier est totalement différent. En effet, le S.P.A.N.C. du S.S.E. est le seul service de l'ensemble du bassin RHIN MEUSE à être retenu pour monter un tel programme à l'échelle intercommunale. Il s'agit d'un **programme PILOTE sur l'ensemble du bassin RHIN MEUSE et sans limitation en nombre de projets concernés**. L'aide de l'Agence est de 35% à laquelle peut s'ajouter une aide du Conseil Général de 20 à 30% et éventuellement une aide financière du S.S.E..

Le S.P.A.N.C. a présenté ce programme auprès des chargés de missions de l'Agence de l'Eau RHIN MEUSE le 9 décembre 2008. Le programme de réhabilitation avec l'Agence de l'Eau sera signé en fin d'année 2008 ou en tout début d'année 2009. Les usagers concernés qui désireront bénéficier des aides devront se manifester rapidement. Toute demande reçue après la signature du programme ne pourra pas être prise en compte.

Les 12 communes concernées sont :

ARTAISE LE VIVIER, AUTHE, BOULT AUX BOIS, GERMONT, BRIEULLES SUR BAR, LES GRANDES ARMOISES, SAINT PIERREMONT SY, TAILLY, TANNAY, VAUX EN DIEULET, VERRIERES

A ce jour 366 usagers des 12 communes ont reçu un courrier d'informations. 143 conventions sont signées ou vont l'être soit 39% de réponses favorables.

La commune de TAILLY se distingue. En effet 47 conventions sont signées ou sont en cours de signature, ce qui représente près de 60% des

habitations concernées. Pour relayer l'information, des réunions publiques sont organisées et des plaquettes d'informations sont éditées et distribuées.

Un premier programme pluriannuel avec l'Agence de l'Eau RHIN MEUSE va être signé dans les prochaines semaines pour 150 à 200 installations d'assainissement non collectif à réhabiliter en trois ans à compter de 2009.

Un marché public de travaux sera lancé dans le courant du premier trimestre 2009. Les travaux pourraient débiter cet été.

LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

La réforme d'instruction des demandes d'urbanisme est entrée en vigueur depuis plus d'un an (le 1^{er} octobre 2007). La Mairie est désormais le guichet unique des demandes d'urbanisme.

Il appartient donc au Maire de demander l'avis des services concernés et en particulier du S.P.A.N.C. pour l'assainissement.

Le service instructeur a rappelé aux communes que cette procédure est indispensable pour rendre plus efficace l'action du S.P.A.N.C..

Les services instructeurs demandent aux communes de leur faire parvenir séparément le dossier d'urbanisme et l'avis définitif du Maire. Ce dernier doit être envoyé à la DDE dans un délai d'un mois à compter de la réception en Mairie de la demande d'urbanisme.

Ainsi le Maire peut prendre en compte dans son avis la réponse des différents services (**électricité**, eau potable, **assainissement**, S.D.I.S. ...).

UNE INFORMATION INDISPENSABLE :

L'information sur l'assainissement non collectif des différents acteurs de la construction est nécessaire pour un meilleur dialogue et une meilleure efficacité, mais aussi pour aboutir à des ouvrages de qualité.

L'information des professionnels se déroule lors de rendez-vous d'informations et de contrôles de réalisation des travaux d'assainissement non collectif. Nous avons réalisé en 11 mois 504 rencontres :

Interlocuteurs	Nb	%
Particuliers	521	96,8%
Entreprises BTP	2	0,4%
Architectes	0	0%
Agences immobilières, notaires	1	0,2%
Commerciaux	8	1,6%
Autres (DDASS, DDE, chambre d'agriculture, Agences de l'Eau)	6	1%
Total	538	100%

Le service a réalisé en moyenne 3,2 rendez-vous par commune pour l'information et la sensibilisation des particuliers.

Le contrôle périodique de bon fonctionnement est un moyen complémentaire de sensibilisation et de communication envers les usagers.

Il faut rappeler que le contrôle de l'assainissement n'est pas obligatoire lors d'une vente immobilière mais que, grâce au contrôle périodique, des informations précieuses peuvent être communiquées aux acheteurs, aux vendeurs, aux agences immobilières et aux notaires.

Le S.P.A.N.C. participe aux réunions départementales des S.P.A.N.C. organisées par la M.I.S.E. des Ardennes.

PROJETS COMPLEMENTAIRES :

Le S.P.A.N.C. souhaite poursuivre en 2009 l'information des agriculteurs pour obtenir un maillage plus important du territoire du S.S.E. en particulier dans le Sedanais. Des réunions par

arrondissement sont prévues avec la Chambre d'Agriculture en février 2009.

Cette information a pour but de légaliser les pratiques déjà existantes de vidange des fosses septiques et fosses toutes eaux, de donner des

conseils pour les améliorer et de faire partager les retours d'expériences.

Cette implication des agriculteurs dans cette démarche de vidanges de fosses septiques et fosses toutes eaux est complémentaire du contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes ou devant exister. La répartition des vidangeurs est correcte sur le territoire déjà contrôlé mais pas encore homogène sur l'ensemble du territoire du S.P.A.N.C..

On dénombre 29 agriculteurs autorisés pour les vidanges sur notre territoire.

Le S.P.A.N.C. tient à jour régulièrement la liste des vidangeurs agréés pour la communiquer aux usagers lors du contrôle périodique.

Après la parution des nouveaux arrêtés, une information des agriculteurs et entreprises de TP est envisagée.

LE S.A.T.A.Z. :

LES MISSIONS :

Le S.A.T.A.Z. (Service d'Assistance Technique et Administrative pour les études de Zonage d'assainissement) assure pour les communes qui le souhaitent un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Le service assure le suivi de l'étude de zonage à partir de la consultation des bureaux d'études jusqu'à la fin de l'enquête publique,

comprenant également l'élaboration du dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et le suivi technique des prestations du bureau d'études. Le comité syndical a fixé le montant de la prestation d'assistance du S.S.E. qui varie en fonction de la population de la commune (tranche d'habitants).

LES ACTIVITES DU SERVICE :

Le lancement des marchés d'étude a été organisé en lots de communes : Voici le bilan sur les 124

communes dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par le S.A.T.A.Z. depuis 2004.

consultation des bureaux d'études	11% des communes
étude de schéma directeur d'assainissement en cours	0% des communes
Choix de zonage en réflexion	3% des communes
zonage d'assainissement adopté (enquête publique à programmer)	3% des communes
enquête publique en cours	2% des communes
enquête publique terminée	2% des communes
zonage d'assainissement approuvé	79% des communes

Il est à noter qu'après la réunion de présentation technique et financière des scénarii d'assainissement, les conseils municipaux doivent se prononcer rapidement sur le choix de zonage à soumettre à l'enquête publique afin de respecter le délai de 2 ans fixé par la convention d'aide entre l'Agence de l'Eau et la commune. En effet

l'enquête publique comporte des **délais incompressibles**.

Le S.A.T.A.Z. reste à la disposition des communes pour présenter en conseil municipal les résultats de l'étude.

UNE INFORMATION NECESSAIRE :

A la demande des élus, le service a assuré, de janvier à novembre 2008, 8 réunions de conseils municipaux et 5 réunions publiques d'information de la population sur le zonage d'assainissement et les conséquences de la réglementation. Ces réunions ont également été l'occasion de rappeler

l'ensemble des obligations de la commune et des usagers dans le domaine de l'assainissement non collectif, de redéfinir l'assainissement non collectif, de décrire les missions du S.P.A.N.C. et les démarches mises en place, bref de communiquer utilement.

ANNEXE 1

Les adhérents et compétences transférées au 31 décembre 2008

(Nota : 0 ou blanc compétence non transférée – 1 compétence transférée)

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2008						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	ATTIGNY	1	1	0	0	0	0	0
ATTIGNY	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
CHARBOGNE	ATTIGNY	1	1					1
CHUFFILLY ROCHE	ATTIGNY	1	1	1	1	1	0	1
COULOMMES MARQUENY	ATTIGNY	1	1					1
GIVRY SUR AISNE	ATTIGNY							1
RILLY SUR AISNE	ATTIGNY	1	1					1
SAULCES CHAMPENOISES	ATTIGNY	1	1					1
SEMUY	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
ST LAMBERT ET MONT JEUX	ATTIGNY	1	1					1
ST VAUBOURG	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
VAUX CHAMPAGNE	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
VONCQ	ATTIGNY	1	1	1	1	1	0	1
BAR LES BUZANCY	BUZANCY	1	1					1
BAYONVILLE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
BELVAL BOIS DES DAMES	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	1
BRIQUENAY	BUZANCY	1	1					1
BUZANCY	BUZANCY	1	1					0
FOSSE	BUZANCY	1	1					1
HARRICOURT	BUZANCY	1	1					1
IMECOURT	BUZANCY	1	1					0
LA BERLIERE	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
LANDRES SAINT GEORGES	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	0
NOUART	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	1
OCHES	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SAINT PIERREMONT	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SOMMAUTHE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
TAILLY	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SAINT PIERREMONT	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SOMMAUTHE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
TAILLY	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2008						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
THENORGUES	BUZANCY	1	1					0
VAUX EN DIEULET	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
VERPEL	BUZANCY	1	1					1
APREMONT	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
BEFFU LE MORTHOMME	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
CHAMPIGNEULLE	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
CHATEL CHEHERY	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
CHEVIERES	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
CORNAY	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
EXERMONT	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
FLEVILLE	GRANDPRE	1	1	1	0	1	1	1
GRANDHAM	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
GRANDPRE	GRANDPRE	1	1	0	0	1	0	1
LANCON	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
MARCQ	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
MOURON	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	0
OLIZY PRIMAT	GRANDPRE	1	1					1
SAINT JUVIN	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
SENUC	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
SOMMERANCE	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
TERMES	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
AUTHE	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
AUTRUCHE	LE CHESNE	1	1					1
BELLEVILLE CHATILLON/B	LE CHESNE	1	1					1
BOULT AUX BOIS	LE CHESNE	1	1					1
BRIEULLES SUR BAR	LE CHESNE	1	1					1
GERMONT	LE CHESNE	1	1					1
LE CHESNE	LE CHESNE	1	1	1	0	1	0	1
LES ALLEUX	LE CHESNE	1	1					1
LES GRANDES ARMOISES	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
LES PETITES ARMOISES	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
LOUVERGNY	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	0
MONTGON	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	0
NOIRVAL	LE CHESNE	1	1					1
SY	LE CHESNE	1	1	1	0	1	0	1
TANNAY	LE CHESNE	1	1	1	1	1	0	1
VERRIERES	LE CHESNE	1	1					1

Rapport d'activité 2008

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2008						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
ARDEUIL MONTFAUXELLES	MONTHOIS	1	1					1
AURE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	0
AUTRY	MONTHOIS	1	1	1	1	1	1	1
BOUCONVILLE	MONTHOIS	1	1	1	1	1	0	1
BRECY BRIERES	MONTHOIS	1	1					1
CHALLERANGE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	1	1
CONDE LES AUTRY	MONTHOIS	1	1	1	0	1	1	1
LIRY	MONTHOIS	1	1	1	1	1	0	0
MANRE	MONTHOIS	1	1	0	0	0	0	1
MARVAUX VIEUX	MONTHOIS	1	1					1
MONTCHEUTIN	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
MONT SAINT MARTIN	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
MONTHOIS	MONTHOIS	1	1					1
SAINT MOREL	MONTHOIS	1	1					1
SAVIGNY SUR AISNE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
SECHAULT	MONTHOIS	1	1					1
SUGNY	MONTHOIS	1	1					1
VAUX LES MOURON	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
ECORDAL	TOURTERON	1	1	1	1	1	0	1
GUINCOURT	TOURTERON	1	1	1	0	1	0	1
LA SABOTTERIE	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
LAMETZ	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
MARQUIGNY	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	0
NEUVILLE DAY	TOURTERON	1	1	1	1	1	1	1
ST LOUP TERRIER	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
SUZANNE	TOURTERON	1	1					1
TOURTERON	TOURTERON	1	1	1	1	1	0	1
BALLAY	VOUZIERIS	1	1					1
BOURCQ	VOUZIERIS	1	1					1
CONTREUVE	VOUZIERIS	1	1					1
FALAISE	VOUZIERIS	1	1	1	1	1	0	1
GRIVY LOISY	VOUZIERIS	1	1					1
LA CROIX AUX BOIS	VOUZIERIS	1	1	1	1	1	0	1
LONGWE	VOUZIERIS	1	1	1	1	1	0	1
MARS SOUS BOURCQ	VOUZIERIS	1	1					1
QUATRE CHAMPS	VOUZIERIS	1	1	1	1	1	0	1
SAINTE MARIE	VOUZIERIS	1	1					1

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2008						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
TERRON SUR AISNE	VOUZIERS	1	1					1
TOGES	VOUZIERS	1	1	1	1	1	0	1
VANDY	VOUZIERS	1	1					1
VRIZY	VOUZIERS	1	1	1	0	1	1	1
CAUROY	MACHAULT	0	0	1	1	1	0	0
CHARDENY	MACHAULT	0	0					1
TOURCELLES CHAUMONT	MACHAULT	0	0					1
VENDRESSE	OMONT	0	0	1	1	1	1	0
AUFLANCE	CARIGNAN							1
BIEVRES	CARIGNAN							1
BLAGNY	CARIGNAN							1
LES DEUX VILLES	CARIGNAN							1
LA FERTE SUR CHIERS	CARIGNAN							1
FROMY	CARIGNAN							1
HERBEUVAL	CARIGNAN							1
LINAY	CARIGNAN							1
MALANDRY	CARIGNAN							1
MARGNY	CARIGNAN							1
MARGUT	CARIGNAN							1
MATTON ET CLEMENCY	CARIGNAN							1
MESSINCOURT	CARIGNAN							1
MOIRY	CARIGNAN							1
MOGUES	CARIGNAN							1
OSNES	CARIGNAN							1
PULLY ET CHARBEAUX	CARIGNAN							1
PURE	CARIGNAN							1
SACHY	CARIGNAN							1
SAILLY	CARIGNAN							1
SAPOGNE SUR MARCHE	CARIGNAN							1
SIGNY MONTLIBERT	CARIGNAN							1
TREMBLOIS LES CARIGNAN	CARIGNAN							1
VILLY	CARIGNAN							1
WILLIERS	CARIGNAN							1
BALAIVES ET BUTZ	FLIZE							1
BOUTANCOURT	FLIZE							1
CHALANDRY ELAIRE	FLIZE							1
ELAN	FLIZE							1

Rapport d'activité 2008

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2008						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
ETREPIGNY	FLIZE							1
HANNOGNE SAINT MARTIN	FLIZE							1
LES AYVELLES	FLIZE							1
SAINT MARCEAU	FLIZE							1
SAPOGNE ET FEUCHERES	FLIZE							1
VRIGNE MEUSE	FLIZE							1
AMBLIMONT	MOUZON							1
AUTRE COURT ET POURRON	MOUZON							1
BEAUMONT EN ARGONNE	MOUZON							1
DOUZY	MOUZON							1
EUILLY ET LOMBUT	MOUZON							1
LETANNE	MOUZON							1
MAIRY	MOUZON							1
MOUZON	MOUZON							1
TETAIGNE	MOUZON							1
VAUX LES MOUZON	MOUZON							1
VILLERS DEVANT MOUZON	MOUZON							1
YONCQ	MOUZON							1
ARTAISE LE VIVIER	RAUCOURT							1
LA BESACE	RAUCOURT							1
CHEMERY SUR BAR	RAUCOURT							1
LE MONT DIEU	RAUCOURT							1
LA NEUVILLE A MAIRE	RAUCOURT							1
STONNE	RAUCOURT							1
CHEHERY	SEDAN OUEST							1
CHEVEUGES	SEDAN OUEST							1
ST AIGNAN	SEDAN OUEST							1
VILLERS SUR BAR	SEDAN OUEST							1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRÊTES PREARDENNAISES (20 communes - 3891 hab - 1999)								1
NOMBRE DE COMMUNES		105	105	46	23	47	7	151

E.P.C.I.	Nombre de communes	Compétences déléguées au 31/12/2007						
		ER	Ecl	AEP				ASS
				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
S.I.A.E.P. DE L'AVEGRES ET DU JAILLY	5	0	0	1	1	1	1	0
S.I.A.E.P. de LA CROIX AUX BOIS - LONGWE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de GIVRY/AISNE - SAULCES-CHAMPENOISES	2	0	0	0	0	1	1	0
S.I.A.E.P. des GRANDS AULNOIS	10	0	0	1	1	1	0	0
S.I.A.E.P. de LA LISIERE	4	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de la REGION D'OLIZY	2	0	0	1	1	1	1	0
S.I.A.E.P. de la REGION DE THENORGUES	3	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de SAINTE-VAUBOURG et VAUX-CHAMPAGNE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. du SUD-OUEST VOUZINOIS	10	0	0	1	1	1	0	0
S.I.A.E.P. de la VOIE ROMAINE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. D'ECORDAL-GUINCOURT-TOURTERON	3	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de BUZANCY	6	0	0	1	0	0	1	0
Syndicat d'assainissement de la vallée de l'Ennemanne	3	0	0	0	0	0	0	1
S.I.A.E.P. du Chemin de BELOEUVRE	3	0	0	1	0	1	0	0
NOMBRE DE COLLECTIVITES		0	0	12	4	12	4	1